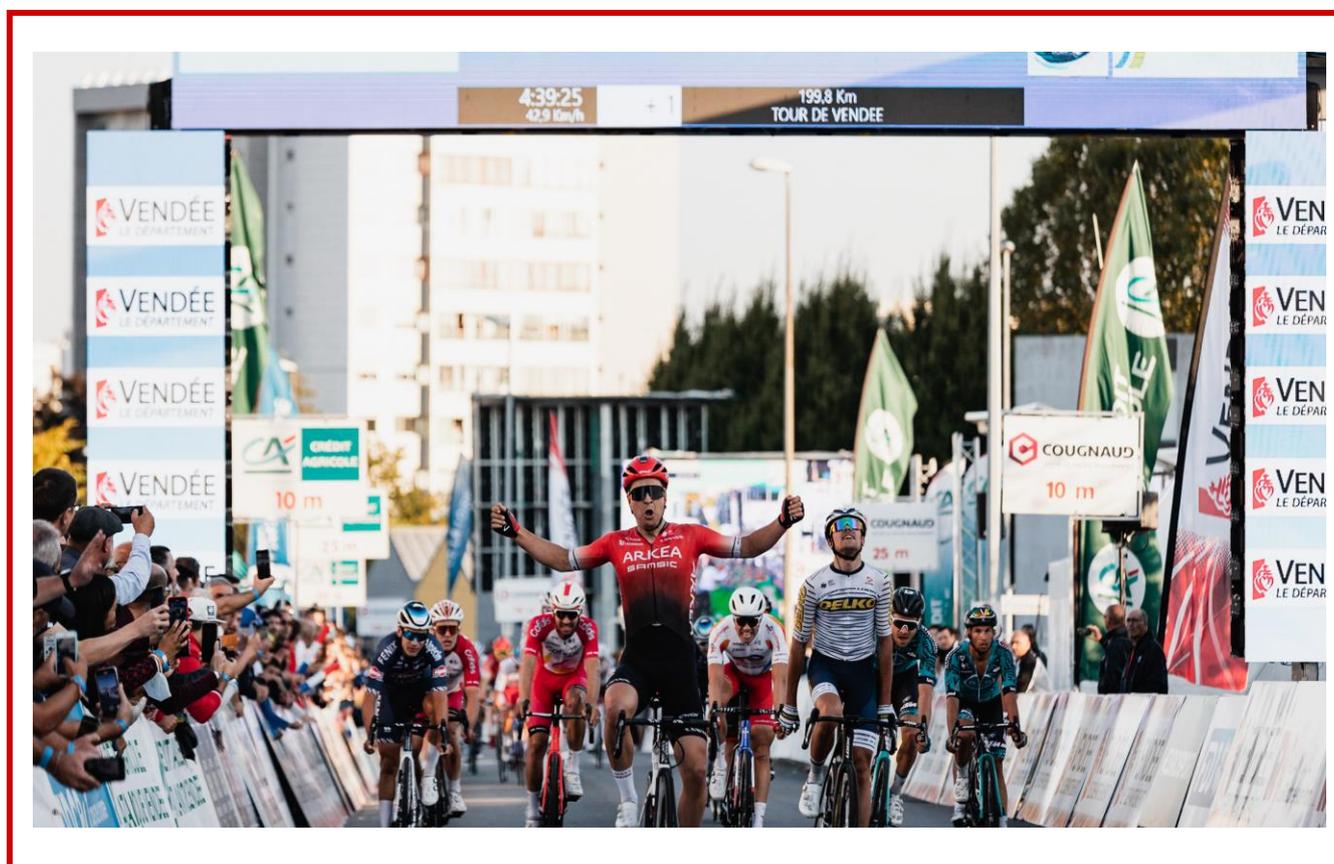


50^{ème}

Tour de Vendée Cycliste



**Dimanche 2
Octobre 2022**



**Départ : Hôtel du Département
Arrivée : LA Roche-sur-Yon**

Comité d'organisation du Tour de Vendée

M. Vincent CALANDREAU – 1 rue Charles Tellier
85310 – LA CHAIZE LE VICOMTE
Tél. (33) 06 69 92 66 08
E-mail : tourdevendee@gmail.com
www.tourdevendee.fr

Les Officiels

LE JURY INTERNATIONAL

Président du Jury : VERDENET Jacky
Commissaires titulaires : BERTHELOT Gabriel – LE TALLEC Nicolas
Commissaires à moto : GODIN Claude – SIMMONNET Aurélie
Juge à l'arrivée : LE DASTUMER Christophe
Inspecteur Médical :
Représentants de la L.N.C : JEAN Xavier - CLOUE Alain - PLATEL Arnaud

L'ORGANISATION

Directeur de l'épreuve : CALANDREAU Vincent
Directeurs adjoints de l'épreuve : PHELIPPEAU Simon – CHAUVIN Eric
Sécurité Course : GABORIEAU Fabrice - DURAND René – MENANTEAU Nadine – MARTINEAU Yannick – POIROUX Jacques

Logistique – Site départ et arrivée : BISSON Sébastien – PASQUIER Jean – LANDAIS Christophe - PASCREAU André – RIVIERE Quentin

Installations publicitaires : LOISEAU Eric – POUPARD Joseph
Communication : CHARRON Antonin – MALARD Simon - SIRET Benjamin – VANDEHENDE Hyacinthe – GESNUIT David – FABLET Marine – GUILLET Chloé – Benjamin COLLAS

Production TV – Relation Médias : CALANDREAU Guy – GESNUIT Elisa
Caravane publicitaire : MARTINEAU François – TETAUD Alexandre – PAQUIET Cyril

Relations publiques-Village des partenaires : JATHAN Patrick – MALTAVERNE Jonathan – GARNIER Jean-Claude – MURAILLON Patrick – JEANNE Christian – AUNEAU Guy

Flottes automobiles : CHARRON Antonin
Secrétariat : CHAUVIN Corinne- GALLOT Gladys

Permanences, Jury, Hébergements : POIROUX Jean-Pierre – CAILLAUD Freddy
Info-course : Voiture : REILLE Christele
Interprète : DELGADO Fernando
Speakers : GELIZE Michel – HERAULT Marion – MARTIN Damien – JADAUD Yoan
Ardoisier : GRELARD Stéphane
Régulateur : GODARD Franckie
Escorte Motorisée : MONVOISIN Bruno – VENDEE SECURITE COURSE

Dépannage – Liaisons radio : SHIMANO - ASM MALLET Bruno

Organisation Contrôle Médical : PASQUIER Jean
Responsable Médecins : Dr PHELIPPEAU Yannick
Ambulances : PROTECTION CIVILE
Photo finish : MAT SPORT

Podium Protocolaire–Sonorisation : PORTIX – GPS - YMPRO

Production Images télévision : C I S – AMP Visual Tv – France Télévision
Diffuseur TV : EUROSPORT – France Télévision
Photographes : SEVENOU Gurvan
Reprographie : SFERE
Service d'ordre : Gendarmerie Nationale - Polices Nationale et Municipale

Samedi 2 Octobre 2022

OPERATIONS PRELIMINAIRES A LA ROCHE SUR YON

- 14 H 00** **Permanence sportive**
Hôtel du Département – 40 rue du Maréchal Foch – La Roche-sur-Yon
Remise des pièces officielles – Accréditation – Tél : 06 17 15 03 05
- 14 H 15 à 18 H 30** **Equipement Radio des véhicules Officiels**
Parking arrière de l'Hôtel du Département – 40 rue du Maréchal Foch – La Roche-sur-Yon
- 16H00** **Vérification des licences par le collèges des commissaires, retrait des dossards et plaque de cadres, à la Permanence**
- 16 H 45** **Confirmation par les directeurs sportifs de la liste des partants**
- 17 H 00** **Réunion des Directeurs sportifs avec le Directeur de l'Epreuve et le Jury des Commissaires**
Hôtel du Département (1er étage) – 40 rue du Maréchal Foch – La Roche-sur-Yon
- 17 H 30** **Paiement des indemnités aux équipes**
Hôtel du Département (1er étage) – 40 rue du Maréchal Foch – LA ROCHE SUR YON
- 19 H 30** **Réception anniversaire du Tour de Vendée**
La Longère de bBeaupuy – Rue du château de Beaupuy - Mouilleron-le-Captif
Tous les Directeurs Sportifs et Officiels sont invités à cette réception

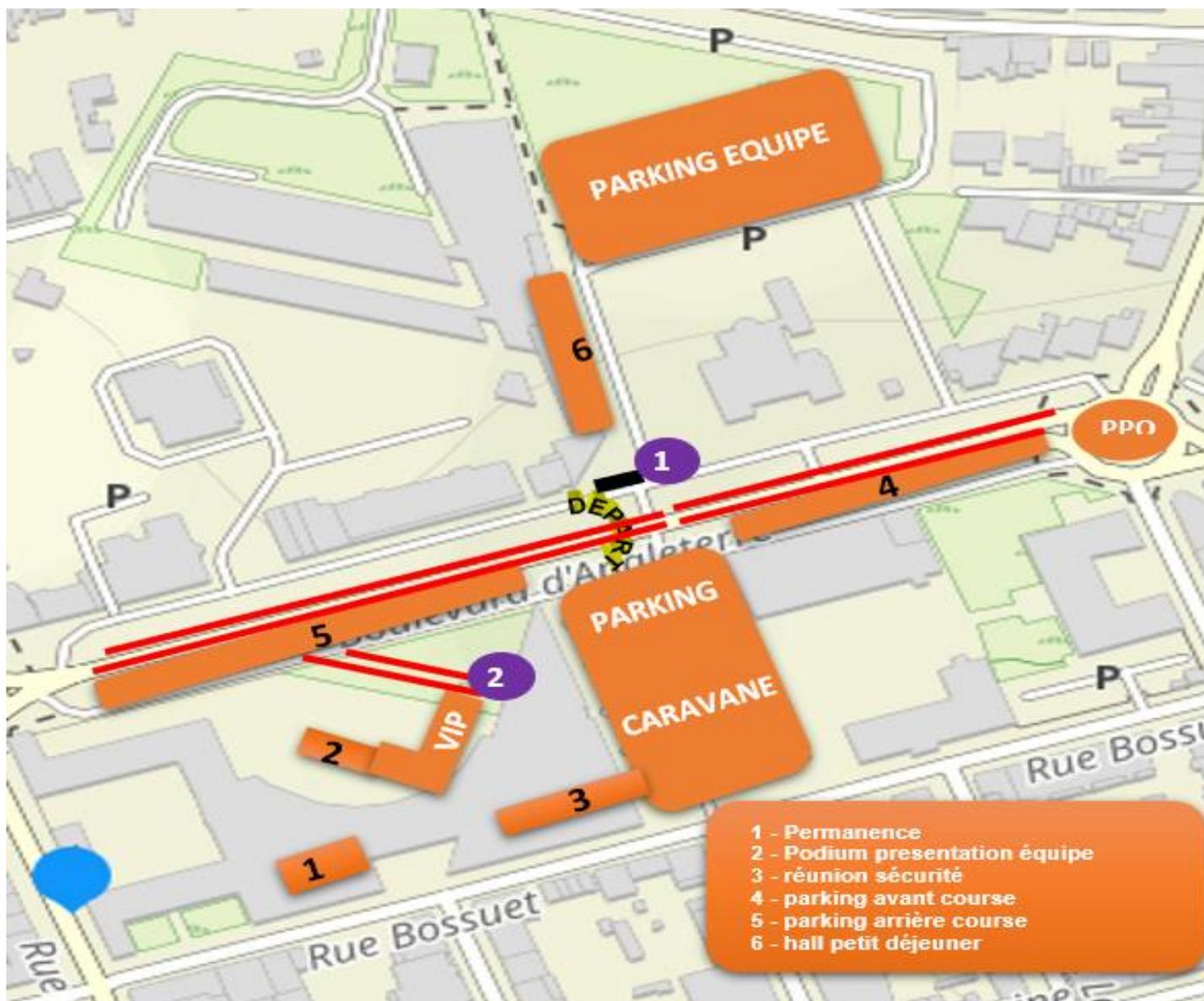
Dimanche 1er Octobre 2022

OPERATIONS DE DEPART A L'HÔTEL DU DEPARTEMENT A LA ROCHE-SUR-YON

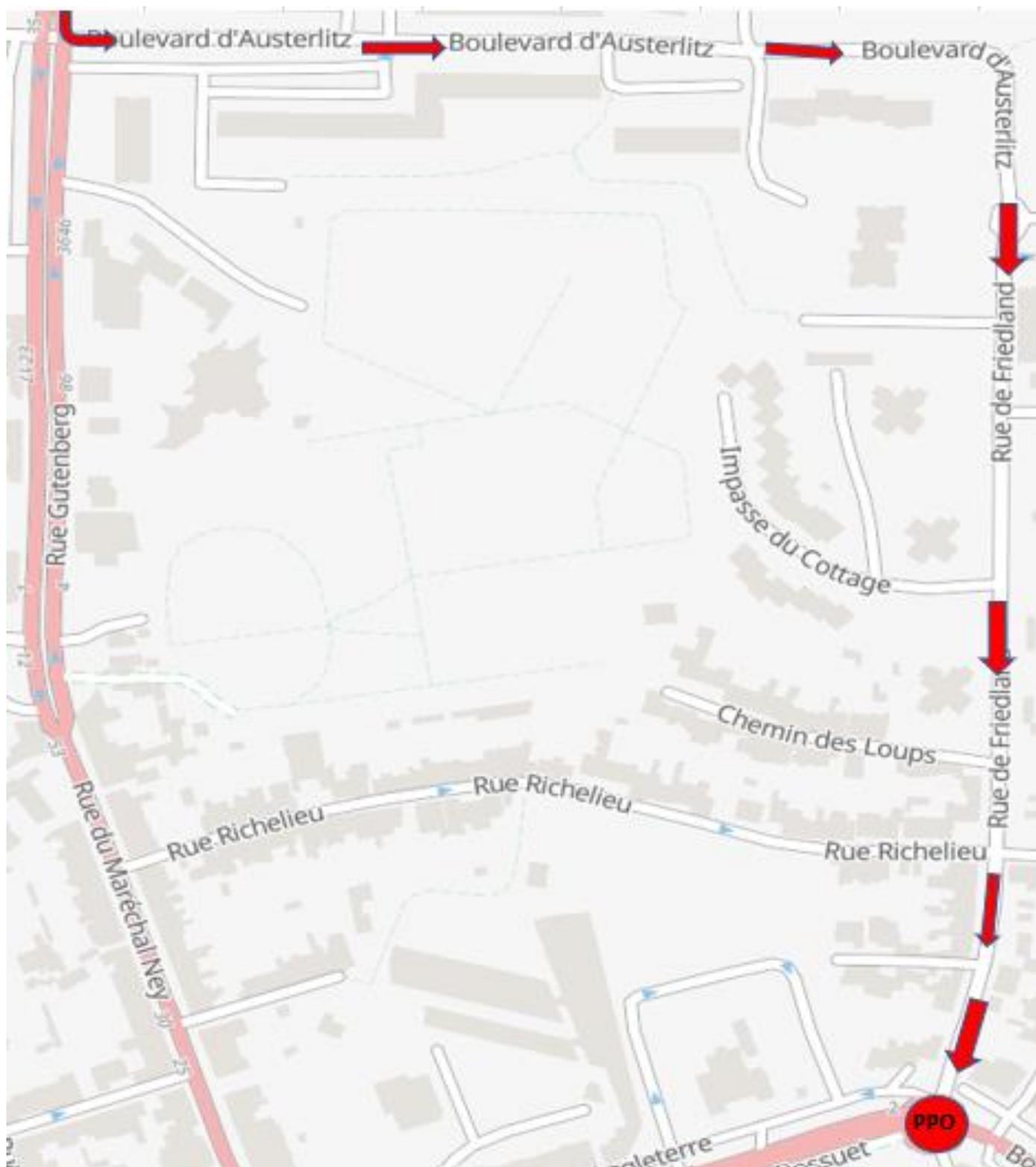
8 H 30	RECEPTION D'ACCUEIL A L'ICAM - 28 Boulevard d'Angleterre Petit déjeuner offert par le Conseil Départemental de la Vendée RASSEMBLEMENT DE LA CARAVANE PUBLICITAIRE Stationnement Parking arrière de l'Hôtel du Département
9 H 00 à 12 H 20	PERMANENCE DE DEPART Remise des Pièces Officielles – Accréditation Hôtel du Département
9 H 00 à 12 H 00	SALLE DU JURY Hôtel du Département
10 H 15	DEPART DE LA CARAVANE PUBLICITAIRE
09 H 00 à 12 H 15	Carré VIP du TOUR DE VENDEE (s/présentation accréditation) Dégustation de Produits Régionaux
09 H 30	Réunion Pilotes Escorte Sécurité et pilotes voitures 1er étage - Hôtel du Département
09 H 30 à 12 H 20	QUARTIER DES COUREURS Stationnement des véhicules parkings de l'ICAM - 28 boulevard d'Angleterre
10 H 00 à 11 H 55	CONTRÔLE ET SIGNATURE DES COUREURS – Au podium Les coureurs devront se présenter par équipe complète à l'heure précise indiquée par l'organisation
10 H 00 à 12 H 05	PRESENTATION DES EQUIPES PAR DAMIEN MARTIN ET YOANN JADAUD – Sur Podium dans la cours de l'Hôtel du Département
13 H 00	INTERVENTION DES PERSONNALITES SUR LE PODIUM
12 H 10	APPEL – ALIGNEMENT DES COUREURS Portique DEPART - boulevard d'Angleterre
12 H 20	DEPART OFFICIEUX – en défilé vers le km 0 Boulevard d'Angleterre
12 H 40	DEPART REEL : km 0 – Vendespace (départ arrêté)

PLAN DES INSTALLATIONS DE DEPART

HÔTEL DU DEPARTEMENT – LA ROCHE-SUR-YON



ITINERAIRE ZONE DE DEPART



Détail des Opérations d'Arrivée

14 H 56 PREMIER PASSAGE DE LA CARAVANE PUBLICITAIRE

15 H 20 ARRIVEE DE LA CARAVANE PUBLICITAIRE

16 H 08 PREMIER PASSAGE DES COUREURS SUR LA LIGNE

17 H 30 ARRIVEE LA ROCHE-SUR-YON

Dès l'arrivée, cérémonie sur le Podium : Boulevard d'Eylau

Présentation des partenaires par Michel GELIZE et Marion HERAULT

Remise de médailles « COUGNAUD » aux 3 premiers de l'Epreuve

Remise du TROPHEE « CONSEIL DEPARTEMENTAL » au vainqueur de l'Epreuve

Remise du TROPHEE « VILLE DE LA ROCHE SUR YON »
au 2^{ème} de l'Epreuve

Remise du TROPHEE «CONSEIL DEPARTEMENTAL » au 3^{ème} de l'épreuve

Remise du Trophée « CREDIT AGRICOLE » au plus combatif

Remise du TROPHEE « ARTIPOLE » au vainqueur des sprints intermédiaires

Remise du TROPHEE de la ville de Dompierre au vainqueur du challenge J.Martin – Ville de Dompierre sur Yon

Gerbes au 1^{er} de l'Epreuve - 2^{ème} de l'Epreuve - 3^{ème} de l'Epreuve

Gerbe au lauréat du Trophée du plus combatif « CREDIT AGRICOLE »

Gerbe au 1^{er} des Sprints « Trophée ARTIPOLE »

Remise du fanion « COUPE DE FRANCE » et Gerbes

selon règlement Coupe de France :

Vainqueur de l'Epreuve – 1^{ER} au général – 1^{er} jeune de l'Epreuve

17 H 50 Contrôle médical

Bâtiment modulaire « COUGNAUD »

Boulevard d'Eylau – LA ROCHE-SUR-YON derrière le podium.

Vestiaires, Douches : au lieu d'hébergement

17 H 45 Permanence – classement

Hôtel du Département – 40 rue Maréchal Foch

LA ROCHE SUR YON

19 H 30 RECEPTION DE CLOTURE

ICAM – 28 Boulevard d'Angleterre – LA ROCHE SUR YON

Près du Conseil Départemental de Vendée

Projection sur grand écran du film de la journée

**N.B. : Veuillez remettre les récepteurs radio à la voiture « SERVICE RADIO SHIMANO »
Site : www.tourdevendee.com**

PLAN DES INSTALLATIONS ARRIVEE

BOULEVARD D'EYLAU – LA ROCHE SUR YON



Renseignements techniques

RAVITAILLEMENT

Mareuil-sur-Lay-Dissais – KM 88 – Avant l'entrée de la commune

**Le ravitaillement est annoncé par une colonne placée 2 km avant la zone*

Les personnels techniques pourront rejoindre la zone de ravitaillement par les itinéraires suivant :
La Roche sur Yon – D746 – Mareuil-sur-Lay-Dissais

ZONES DE DELESTAGE DE DECHETS

Poiroux (Moulin des Landes) Km 29,1

Champ Saint Père Km 79,8

St Florent des Bois (la barre) Km 118,4

La Roche sur Yon (circuit final la Bretèche 3ème passage) Km 184

Les zones de délestage de déchets seront signalées par des panneaux verts : deux panneaux indiquant le début de la zone et deux panneaux indiquant la fin de la zone.

PRINCIPAUX POINTS DANGEREUX

SIGNALISATION DRAPEAU JAUNE

L'escorte motorisée signalera aux concurrents et suiveurs les secteurs à risques, virages, descentes, îlots directionnels... Les principaux points répertoriés sont les suivants :

Mouilleron le Captif	Km 0 à 4	Juste après le départ réel route sinueuse traversée d'agglomération
Poiroux (lac de Finfarine)	Km 42	Courte descente rapide et sinueuse puis passage sur pont étroit
St Avaugourd des Landes	Km 48	Multiplés chicanes en entrée d'agglomération
St Vincent sur Graon	Km 66,4	Rue étroite au passage sur le barrage
Rosnay	Km 82,3	Rétrécissement
Mareuil sur Lay	Km 89,2	Rue étroite et rétrécissements, chicanes en sortie
Château-Guibert	Km 95,5	Chicanes après le sprint N°5
Nesmy (rambourg)	Km 114,8	Descente sinueuse sur route dégradée et passage sur pont étroit
Dompierre sur Yon	Km 138	Descente rapide et virages droite / Gauche
La Roche sur Yon (circuit final)		Rétrécissement pour la traversée de giratoire. Passage à droite impératif.

PASSAGES A NIVEAU

Les Clouzeaux	Km 13,8	Train prévu à 12h55
Champ Saint Père	Km 78,3	Pas de train prévu
Château Fromage	Km 129	Pas de train prévu
La Roche sur Yon	Km 146,8 – 172,1 – 183,7 – 195,3 – 202,	Pas de train prévu

CONTRÔLE MEDICAL

Bâtiment modulaire « GROUPE COUGNAUD »

Boulevard d'Eylau à la Roche-sur-Yon derrière le podium

HÔPITAUX SITUES A PROXIMITE DU PARCOURS

CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL DE VENDEE

Les Oudairies – LA ROCHE SUR YON – Tél. : 02.51.44.61.61.

SITE D'ARRIVEE – Boulevard d'Eylau – LA ROCHE SUR YON à faire

- . Arrivée située en faux plat après une ligne droite de 500 mètres.
- . Dérivation des véhicules : A droite 150 mètres avant la ligne, « Rue Claude Debussy – Rue d'Arcole - Boulevard des Belges - Boulevard d'Angleterre - ICAM. »
- . Stationnement des équipes sur le parking de l'ICAM - 28 boulevard d'Angleterre

Règlement particulier

Article 1 – ORGANISATION

Le Tour de Vendée est organisé par le Comité d'Organisation du Tour de Vendée sous les règlements de l'Union cycliste Internationale.

La course se dispute le 2 octobre 2022 sur un parcours en ligne d'une distance de 206,9 Kms entre La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon. Le départ officiel de l'épreuve sera donné à La Roche sur Yon, boulevard d'Angleterre. Le départ réel sera donné au Km 0 à Mouilleron-le-Captif, face au Vendespace, située à 6,5 km du départ officiel. Le départ réel sera un départ arrêté

L'épreuve se termine par un circuit de 11,5 km à parcourir cinq fois.

La signalisation kilométrique sur le parcours sera indiquée aux coureurs conformément à l'article 2.3.004 du règlement UCI. Les quatre tours de circuit représentant 57,5 kms, les panneaux 10 km - 5 km - 4 km ne seront pas installés pour ces distances, étant précisé qu'une signalisation indiquera l'entrée sur le circuit.

Article 2 – TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite (ME + MU) et moins de 23 ans. Elle est inscrite au calendrier UCI EUROPE TOUR en catégorie 1.1.

Conformément à l'article 2-10-008 du règlement de l'U.C.I., l'épreuve attribue des points pour les classements « Mondiaux UCI hommes élite et moins de 23 ans » et « Continentaux Europe Tour ».

Article 3 – PARTICIPATION

Conformément à l'article 2. 1. 005 du règlement de l'U.C.I., l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

- UCI WORLD TEAMS (Max. 50 % de l'effectif total des équipes au départ)
- Equipes Continentales Professionnelles U.C.I.,
- Equipes Continentales U.C.I.,
- Equipes professionnelles Cyclo-Cross UCI
- Equipes Nationales.

Conformément à l'article 2. 2. 003 du règlement de l'U.C.I., le nombre de coureurs par équipe est fixé à sept coureurs, avec un minimum de cinq coureurs.

Au moins 20 jours avant l'épreuve, l'équipe adressera à l'organisateur l'original et trois copies du bulletin d'engagement U.C.I. 72 heures avant l'heure du départ, l'équipe confirmera le nom des titulaires et des remplaçants.

Article 4 – PERMANENCE DE DEPART

La permanence de départ se tient :

- Samedi 1 Octobre 2022 de 14 heures à 18 heures
Hôtel du Département – 40 rue Maréchal Foch à La Roche-sur-Yon
- Dimanche 2 Octobre 2022 de 9 heures à 12 heures
Hôtel du Département - 40 rue Maréchal Foch à La Roche-sur-Yon

La vérification des licences et le retrait des dossards auront lieu à la permanence de départ le Samedi 1 Octobre de 16 heures à 16 heures 45.

Au plus tard 15 minutes avant la réunion des directeurs sportifs, le directeur sportif ou son représentant devra confirmer au collège des Commissaires l'identité des coureurs qui prendront le départ.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1-2-087 du règlement U.C.I., en présence des membres du Collège des Commissaires est fixée le Samedi 1 Octobre à 17 heures à l'Hôtel du Département à La Roche sur Yon.

Article 5 – OPERATIONS DE DEPART

Le quartier des coureurs où pourront stationner les véhicules des équipes est fixé à l'ICAM, 28 boulevard d'Angleterre à La Roche sur Yon.

Les coureurs devront confirmer leur départ entre 10 heures et 11 heures 55 sur le stand de l'organisation installé à proximité du podium de présentation.

Ils devront se présenter par équipe complète, selon un horaire précis qui sera indiqué aux Directeurs Sportifs par l'organisation.

Dès la confirmation, chaque équipe sera présentée au public par Damien MARTIN et Yoann JADAUD, speakers de la Course.

L'appel et l'alignement des coureurs pour le départ est prévu à 12 heures 10, boulevard d'Angleterre.

Article 6 – RADIO TOUR

Les informations courses seront émises sur radio tour dont la fréquence sera communiquée à la réunion des directeurs sportifs.

Article 7 – ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Un service d'assistance technique neutre est assuré par la société « Assistance Sports Médias – Shimano ». Le service est assuré au moyen de trois véhicules et d'une moto.

Article 8 – SERVICE MEDICAL

L'organisation met en place un service médical composé de quatre médecins, dont deux spécialisés en médecine d'urgence, deux infirmiers habitués aux interventions d'urgence du SAMU et deux équipes de secouristes à bord de véhicules ambulances qui suivront l'ensemble de l'épreuve et interviendront en cas de nécessité pour tous soins à donner aux coureurs et aux personnes accréditées par l'organisation.

Selon les dispositions prévues aux articles 1.1.006 et 1.1.022 des règlements U.C.I, tous les coureurs engagés, tous les suiveurs et personnel technique des Groupes Sportifs devront être assurés contre les accidents pouvant intervenir au cours de l'épreuve et leurs conséquences en matière de responsabilité civile, de frais médicaux, d'hospitalisation et de rapatriement vers leur domicile.

Conformément aux accords intervenus entre l'AIGCP et le CPA, les Groupes Sportifs devront veiller au respect de cette obligation d'assurance, l'organisateur étant exonéré de toute responsabilité à cet égard.

Article 9 – RAVITAILLEMENT

La zone de ravitaillement est située à Mareuil-sur-Lay-Dissais au kilomètre 88. Les personnes techniques pourront rejoindre la zone de ravitaillement par les itinéraires suivant : La Roche-sur-Yon - D746 - Mareuil-sur-Lay-Dissais. Le ravitaillement sera annoncé par une colonne placée 2 km avant les zone.

Article 10 – DELAI D'ARRIVEE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires en consultation de l'organisateur.

Article 11 – PERMANENCE D'ARRIVEE

La permanence d'arrivée sera assurée conformément aux articles 1.2.057 et 058 à l'Hôtel du Département à La Roche-sur-Yon, 40 rue Maréchal Foch.

Article 12 – CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- Classement de l'Epreuve :

Ce classement sera établi selon les ordres d'arrivée.

- Classement des sprints intermédiaires : Trophée ARTIPOLE

10 sprints seront disputés sur l'itinéraire comme indiqué dans le « road book ».

Un panneau (1.20 x 0.80) placé sur le côté droit à 1 km du sommet annoncera le sprint.

Le lieu du sprint sera matérialisé par une banderole mentionnant les logos du CONSEIL DEPARTEMENTAL et de la Société ARTIPOLE.

Chaque sprint attribuera quatre points, deux points, un point aux trois premiers coureurs. A l'arrivée, le coureur totalisant le plus grand nombre de points remportera le classement des sprints Trophée ARTIPOLE.

En cas d'ex-aequo, c'est le classement à l'arrivée qui départage.

Le cas échéant, de la meilleure place obtenue à l'occasion du dernier sprint disputé.

Pour participer au classement général, Tout concurrent devra obligatoirement terminer l'épreuve.

- Trophée du combatif : CREDIT AGRICOLE

Un jury composé du Directeur de l'Organisation et de deux autres membres accrédités désignés par le Directeur de l'Organisation désignent le plus combatif de l'épreuve.

- Trophée Jacques Martin – Ville de Dompierre sur Yon

1 sprint sera disputé sur l'itinéraire comme indiqué dans le « road book ».

Le lieu du sprint sera matérialisé par deux oriflammes de la ville de Dompierre sur Yon ainsi que des banderoles.

Le coureur passant en tête sur la ligne matérialisant ce sprint remportera le classement du Trophée Jacques Martin – Ville de Dompierre sur Yon.

Les trois premiers coureurs recevront une prime. En cas d'ex-aequo, c'est le classement à l'arrivée qui départage.

Pour participer au classement général, Tout concurrent devra obligatoirement terminer l'épreuve.

Article 13 – PRIX

Le classement de l'épreuve est doté de 14 520 € de prix et répartis selon barème classe 1.1 et détaillé au guide technique.

Le classement des sprints intermédiaires, Trophée ARTIPOLE, est doté de 1 500 € répartis selon guide technique entre les six premiers.

Le Trophée du plus combatif sera doté d'une prime de 800 €.

Le Trophée Jacques Martin – Ville de Dompierre sur Yon est doté d'une prime de 1 500 € répartis selon guide technique entre les trois premiers.

Article 14 – CONTROLE ANTIDOPAGE

Le règlement de l'U.C.I. relatif au contrôle antidopage s'applique intégralement à l'épreuve. En outre la législation antidopage Française s'applique également à l'épreuve.

Le contrôle médical sera effectué au terme de la course dans un bâtiment modulaire COUGNAUD, installé boulevard d'Eylau à La Roche-sur-Yon, à proximité du podium protocolaire.

Article 15 – COUPE DE FRANCE

Le Tour de Vendée comptant pour la Coupe de France, les coureurs admis à concourir à ce challenge devront se conformer à son règlement.

Article 16 – PROTOCOLE

Conformément à l'article 1-2-112 du règlement U.C.I., après l'arrivée de la course, les coureurs suivants auront l'obligation de se présenter au podium protocolaire dans le délai maximum de dix minutes suivant leur arrivée : (remise de gerbes, trophée, interviews...)

- . Vainqueur de l'épreuve,
- . Deuxième de l'épreuve,
- . Troisième de l'épreuve,
- . Lauréat du classement des sprints intermédiaires, Trophée ARTIPOLE
- . Lauréat du trophée du plus combatif CREDIT AGRICOLE
- . Lauréat du trophée Jacques Martin – Ville de Dompierre sur Yon
- . Leaders des classements généraux de la COUPE DE FRANCE

Dès l'arrivée, le vainqueur de l'épreuve devra accorder une interview aux deux chaînes de télévisions diffusant l'épreuve en direct, dans un stand installé à proximité du podium.

Article 17 – INDEMNITES DE PARTICIPATION

Conformément aux articles 1.2.075 et 2.2.009, l'organisateur paiera à chaque équipe complète de 7 coureurs une indemnité de participation négociée de gré à gré avec chaque équipe.

Pour les équipes WORLD TEAMS et CONTINENTALES PROFESSIONNELLES UCI, l'indemnité sera déterminée en application de la grille des indemnités fixées par l'UCI.

Cette indemnité sera versée au plus tôt à l'issue de la réunion des Directeurs Sportifs et au plus tard par virement bancaire dans les 15 jours suivant la course et uniquement à réception de la facture émise par l'équipe concernée.

En cas d'équipe se présentant avec un nombre de coureurs inférieur à sept, l'indemnité sera versée au prorata des coureurs au départ.

Article 18 – POINTS PARTICULIERS DU PARCOURS

Au km 42, au passage du lac de Finfarine, la course emprunte un pont. Le passage sur ce pont ne sera autorisé que pour certains véhicules (ouverture et fermeture de course, direction, sécurité, service médical, assistance neutre). Les véhicules autorisés seront signalés par un macaron vert.

Les autres véhicules (directeurs sportifs, invités, presse) devront emprunter une dérivation via la D108 puis la D70 et reprendront l'itinéraire de la course dans la commune du Poiroux.

En cas de pluie, le pont ne sera pas emprunté par la course. L'itinéraire sera modifié pour emprunter la D108 puis la D70 jusqu'à la commune du Poiroux.

Article 19 – FORCE OBLIGATOIRE DU REGLEMENT

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance de ce règlement particulier et qu'il en accepte tous les articles. Les points non évoqués dans le présent règlement seront traités conformément aux règlements généraux de l'UNION CYCLISTE INTERNATIONALE et de la F.F.C.

Le contrôle sportif de la course est placé sous l'autorité du Président du Collège des Commissaires désigné en application des règlements de l'U.C.I.

Les infractions au présent règlement sont sanctionnées par des peines prévues au barème des pénalités de l'U.C.I.

Palmarès de l'Epreuve

	1	2	3
1980	BERNAUDEAU J.R. (RENAULT)	LEGEAY R. (PEUGEOT)	SEZNEC C. (WOLBER)
1981	BOURREAU B. (PEUGEOT)	LE GUILLOUX (RENAULT)	MADIOT M. (RENAULT)
1982	BEUCHERIE S. (SEM)	BECASS B. (RENAULT)	LE GUILLOUX M. (RENAULT)
1983	BAZZO P. (COOP MERCIER)	JENSEN H. (COOP MERCIER)	MARTIN R. (COOP MERCIER)
1984	MOREAU C. (COOP MERCIER)	BONDUE A. (LA REDOUTE)	YATES S. (PEUGEOT)
1985	BIBOLLET M. (FAGOR)	GAGNE D. (RENAULT)	LELEU P. (LA VIE CLAIRE)
1986	CASTAING F. (R.M.O.)	LILHOLT S. (SYSTEM U)	CARITOUX E. (FAGOR)
1987	COLOTTI J.C. (R.M.O.)	LOUVIOT (Z PEUGEOT)	DE WOLF Dirk (HITACHI)
1988	LEANIZBARRUTIA A. (TEKA)	BINCOLETTO (TOSHIBA)	LAMEYRE (A.D.R.)
1989	BEZAULT L. (TOSHIBA)	KVALSWOLL (Z PEUGEOT)	BRUYNEEL (S.E.F.B.)
1990	LEMARCHAND F. (Z)	CASADO (Z)	VAN HOLEN (IOC TULIP)
1991	NAESSENS F. (LOTTO)	BAFCOP Edwin (COLLSTROP)	MARIE Thierry (CASTORAMA)
1992	CORNILLET B. (Z)	LANCE P. (Z)	BEZAULT L. (Z)
1993	ZHDANOV D. (NOVEMAIL)	THIBOUT B. (CASTORAMA)	LEYSEN B. (LOTTO)
1994	VAN ROOSBROECK P. (TRIDENT)	DECLERCQ M. (LOTTO)	SPAENHOVEN P. (PALMANS)
1995	DE CLERCQ M. (LOTTO)	PLANCKAERT Jo (COLLSTROP)	DAVION L. (GROUPEMENT)
1996	GAUMONT Ph (GAN)	DURAND J. (AGRIGEL)	SIMON F (GAN)
1997	KIRSIPUU Jaan (CASINO)	MAIGNAN Gilles (MUTUELLE)	DE WOLF Steve (LOTTO)
1998	DI RENZO Marco (CANTINA TOLLO)	DESBIENS Laurent (COFIDIS)	KIRSIPUU Jaan (CASINO)
1999	KIRSIPUU Jaan (CASINO)	MICHAELSEN Lars (F D J)	MILLARD David (COFIDIS)
2000	KIRSIPUU Jaan (CASINO)	SWEET JAY (BIG MAT)	CAPELLE Ludovic (CHARLEROI)
2001	ROUS Didier (BONJOUR)	SALMON Benoît (AG2R)	HALGAND Patrice (DELATOUR)
2002	BOUYER Franck (BONJOUR)	BENETEAU Walter (BONJOUR)	OMLOOP Geert (PALMANS)
2003	KIRSIPUU Jann (A G 2 R)	DA CRUZ Carlos (FDJ.COM)	PINEAU Jérôme (LA BOULANGERE)
2004	HUSHOVD Thor (CA)	KIRSIPUU Jann (AG2R)	HINAULT Sébastien (CA)
2005	LJUNGBLAD Jonas (AMORE VITA)	BODROGI Laszlo (C.A.)	PETTILLEAU S. (BRET.J.FLOCH)
2006	GAZTANAGA Mikel (ATOM)	CASPER Jimmy (COFIDIS)	HINAULT Sébastien (C.A.)
2007	GAZTANAGA Mikel (AGRITUBEL)	RENSHAW Mark (CA)	DRUJON Mathieu (AUB.)
2008	FERNANDEZ Koldo (EUSKALTEL)	GODDAERT Kristof (TOPSPORT)	GESLIN Anthony (BOUYGUES)
2009	BRUTT Pavel (KATUSHA)	LADAGNOUS Mathieu (FDJ)	VOECKLER Thomas (BOUYGUES)
2010	FERNANDEZ Koldo (EUSKALTEL)	APPOLLONIO Davide (CTT)	HIVERT Jonathan (SAUR)
2011	MARCATO Marco (VACANSOLEIL)	BILBAO Pello (EUSKALTEL)	BOUET Maxime (AG2R)
2012	KREDER Wesley (VACANSOLEIL)	HIVERT Jonathan (SAUR)	HINAULT Sébastien (AG2R)
2013	BOUHANNI Nacer (FDJ)	DUMOULIN Samuel (AG2R)	TRONET Steven (BIG)
2014	FONSECA Armindo (BSE)	LE GAC Olivier (FDJ)	VOECKLER Thomas (EUC)
2015	LAPORTE Christophe (COF)	HUTAROVICH Yauheni (BSE)	SPRENGERS Thomas (TSV)
2016	BOUHANNI Nacer (COF)	DUMOULIN Samuel (AG2R)	COQUARD Bryan (DEN)
2017	LAPORTE Christophe (COF)	JULES Justin (WVA)	LIENHARD (VOL)
2018	DENZ Nico (AG2R)	TEUGELS Lennert (CIB)	FRIESECKE Gian (VOL)
2019	SARREAU Marc (GFC)	LAPORTE Christophe (COF)	COQUARD Bryan (VCB)
2021	WELTEN Bram (ARK)	PRADES Eduard (DKO)	SCHONBERGER Sebastian (BBK)

Contacts

COMITE D'ORGANISATION DU TOUR DE VENDEE

1 rue Charles Tellier

85310 - LA CHAIZE LE VICOMTE

Tél : Vincent CALANDREAU (33) 06 13 54 59 72

Simon PHELIPPEAU (33) 06 69 92 66 08

mail : tourdevendee@gmail.com